

Devoir d'Histoire sur la société au Moyen-Âge

1 Journal d'un Parisien

« Hiver 1420-1421 : sur les tas de fumier, vous eussiez pu trouver de-ci de-là, vingt ou trente enfants mourant de faim et de froid. À Pâques, il gelait et neigeait encore.

Hiver 1437-1438 : jour et nuit, les petits enfants, les femmes et les hommes criaient : "Je meurs hélas, je meurs de faim et de froid !" La verdure était si chère qu'au début de mai on vendait, faute de poireaux, des orties que les pauvres gens mangeaient sans pain. En juin, il faisait aussi froid qu'en février ou en mars.

Hivers 1438-1439 et 1439-1440 : les loups sont venus dans Paris. Le 16 décembre 1439, ils enlevaient et dévoraient quatre ménagères et en blessaient dix-sept. »

D'après le *Journal d'un bourgeois de Paris*, XV^e siècle.

1. Le texte est-il contemporain des événements ? Justifiez la réponse.

2. De quoi souffrent les habitants ? Comment survivent-ils ?

ménagère : femme de la ville

contemporain : de la même époque

tenure : terre de la seigneurie que peut cultiver un paysan

4 La cérémonie de l'hommage

« Les vassaux du comte de Flandre firent l'hommage de la façon suivante : le comte de Flandre demanda au futur vassal s'il voulait devenir son homme sans réserve, et celui-ci répondit : "Je le veux" ; puis ses mains étant jointes dans celles du comte qui les étreignit, ils s'allièrent par un baiser. En second lieu, celui qui avait fait hommage engagea sa foi en ces termes : "Je promets d'être fidèle à partir de cet instant au comte Guillaume sans tromperie." Il jura cela sur la relique des saints. Ensuite, le comte donna les investitures¹ à tous ceux qui lui avaient fait hommage par serment. »

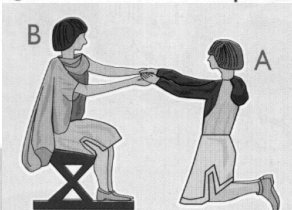
D'après Galbert de Bruges, *Histoire du meurtrier de Charles le Bon, comte de Flandre*, 1127.

1. Leur remet un fief.

1. Qui sont les acteurs de la cérémonie ?

2. Que promet le vassal au seigneur ? Que lui remet le seigneur à la suite de cette promesse ?

3. À quel passage du texte correspond le doc. 3 ?



3 La cérémonie de l'hommage

2 La corvée et le cens

« En échange de sa tenure, le tenancier doit à la mi-février deux jours de travail avec des bœufs ; en mars, deux jours avec des bœufs ; en avril, deux jours avec des bœufs ; à la mi-mai, sept jours avec des bœufs sur un hectare de terre et un cens de quinze deniers ; en juin, deux jours avec des bœufs ; en juillet, trois jours avec une faux ou avec une fourche ; entre août et septembre, quinze jours avec une faux pour moissonner deux hectares de terre, l'un de blé, l'autre d'avoine ; à la Saint-Rémi (début octobre), sept jours avec des bœufs ; en octobre, un jour avec ses mains et un autre jour avec des bœufs ; de la Saint-Martin (début novembre) jusqu'à la mi-février, quinze jours avec les mains. »

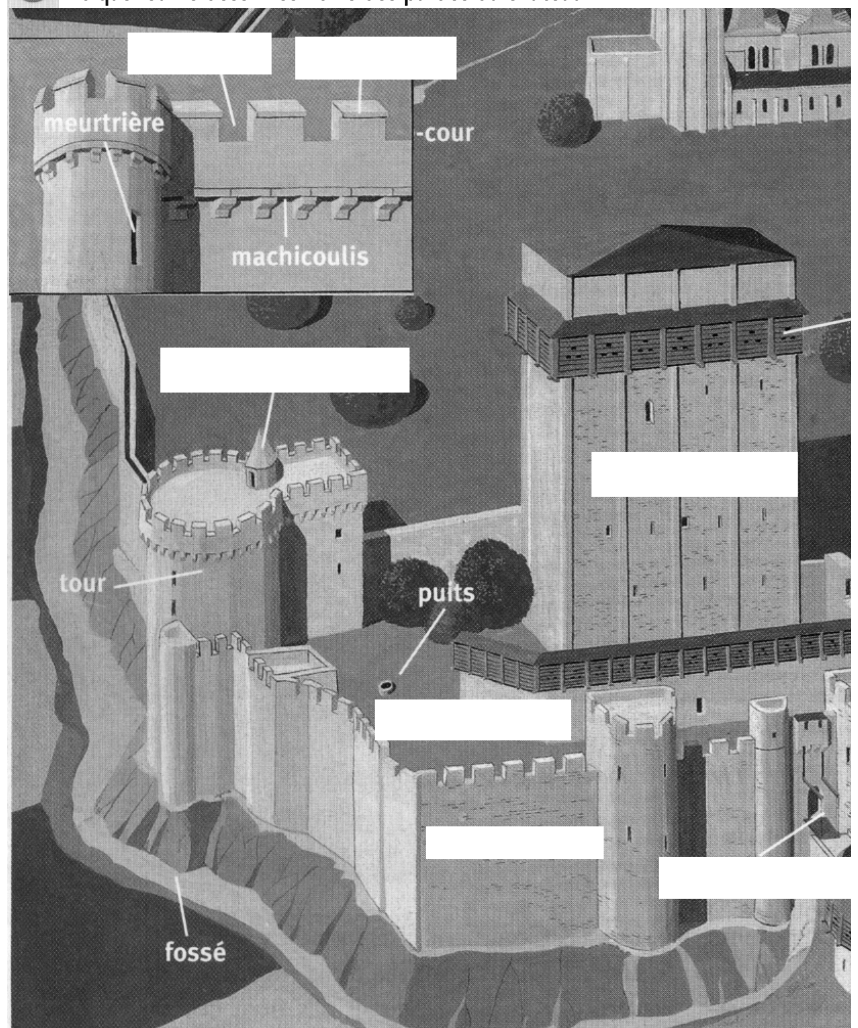
D'après le censier (document qui énumère les charges des tenures) du domaine de Manise (Ardennes), fin XI^e siècle.

1. Quelle somme doit verser le tenancier au seigneur ?

2. Calculez le nombre de jours de corvées dans l'année.

3. Quelle est la saison où le seigneur exige le plus de jours de corvées ? Pourquoi ?

5 Indiquer sur le dessin les noms des parties du château



6 Définir ces mots : banalités, armoiries et adoubement.